



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE DE-STANBRIDGE

### AVIS PUBLIC ADOPTION DE RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
QUE : —**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la séance ordinaire de son conseil, tenue lundi deuxième jour du mois de novembre deux mille vingt le projet de règlement suivant :

– Projet de règlement projet de règlement numéro RM 410-3 abrogeant le règlement numéro RM 410-2 sur le contrôle des animaux.

Le projet de règlement est maintenant déposé au bureau municipal, 692, rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge. Compte tenu de la situation actuelle d'urgence sanitaire, toutes personnes désirant recevoir une copie peuvent en faire la demande par téléphone ou courriel.

Téléphone 450 296-4467  
Courriel : [stignace@videotron.ca](mailto:stignace@videotron.ca)

Le projet de règlement sera officiellement adopté à la séance ordinaire du 7 décembre deux mille vingt.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE DEUXIÈME JOUR DE  
NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT.**

Marie-Josée Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière

---